



Rapport d'activité 2014



Association forestière valaisanne

C/o Bureau des Métiers, Case postale 141, 1951 Sion
T 027 327 51 15 – F 027 327 51 80 – foret@foretvalais.ch
www.foretvalais.ch





Patrick Barman,
Président de Forêt Valais

LAT, LEX WEBER, EURO, ETS2...

Des lettres majuscules qui sont maintenant connues des acteurs économiques de notre canton.

Des lettres synonymes de restriction, d'interdiction, de concurrence, d'économies... Des lettres qui interpellent, qui nécessitent des réflexions urgentes, qui incitent à prendre des décisions inhabituelles ou contraires à la bonne marche de nos entreprises.

Les incertitudes sont encore grandes quant aux décisions qui sont susceptibles d'être prises à l'encontre des aides allouées à la gestion des forêts de protection et des répercussions sur la filière du bois et des entreprises de transformation.

Au sein de votre comité, nous sommes convaincus qu'il faut étudier et proposer des mesures de rationalisation et d'économies. Des moyens existent pour compléter l'inventaire forestier ainsi que pour optimiser nos activités en forêt ou pour la gestion des tâches administratives. Il reste néanmoins nécessaire de les tester dans des situations particulières propres à notre canton, de se concerter et de les analyser avant leur mise en application. Tout en rappelant que la sécurité de nos collaborateurs reste un facteur prédominant dans toutes les actions à entreprendre, et ceci au détriment de toute économie.

Afin de pouvoir disposer du temps et des moyens nécessaires à la réalisation de ces projets, *Forêt Valais* va continuer, voire intensifier, ses actions auprès des politiques de notre canton et renforcer sa collaboration avec nos cantons voisins.

Sous l'égide de Lignum Valais nous allons lancer le « Groupe valaisan du bois et de la forêt » avec pour but principal de défendre les intérêts de la filière valaisanne du bois et promouvoir l'utilisation du bois au sein du Grand Conseil valaisan.

A travers le dialogue, les discussions et la diffusion d'informations sur des thématiques ciblées, nous espérons sensibiliser et intéresser le politique à la promotion du bois et au développement durable des forêts valaisannes. A rappeler que nos forêts ne remplissent pas uniquement les rôles de protection et de production. Les aspects touristiques, écologiques et de maintien de la faune et de la flore sont des atouts indéniables nécessitant également toute notre attention.

Comme souvent répété, la forêt occupe plus du quart du territoire valaisan, et le 87% de sa propre superficie est dévolue à la protection des personnes, des biens et des voies de communication. Nous espérons que les futurs membres seront sensibles et responsables en regard de l'importance des décisions qui devront être prises dans un avenir proche. Avenir que nous espérons le plus serein et le plus sécuritaire possible.

Pour conclure je me suis permis de reprendre un chapitre du guide de la forêt valaisanne édité en 2014 par le Service des Forêts et du Paysage qui se passe de tout commentaire.

... L'exploitation des forêts est fondée sur le principe du développement durable : « le prélèvement de bois ne doit pas dépasser son renouvellement naturel », et la planification forestière a toujours défini les possibilités d'exploitation sur cette base. Or en Suisse, et plus particulièrement en Valais, la forêt souffre plutôt de sous-exploitation puisque la quantité de bois prélevée dans le canton est près de quatre fois inférieure à celle que produit la forêt, avec pour conséquence un excès de forêts de protection trop denses, vieillissantes et en déficit de rajeunissement. Dans ce contexte, il importe que le Valais précise sa politique en matière de forêt et de ressource bois en vue de stimuler l'économie forestière et l'inciter à amener plus de bois sur le marché. Toute forêt qui est entretenue produit du bois, quelle que soit sa fonction prioritaire...

Patrick Barman – Président de *Forêt Valais*

Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Fondée en 1996 sous le nom de « CAFOR » (Communauté des associations forestières régionales du Valais), l'association a été rebaptisée « Forêt Valais / Walliser Wald » en 2011.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Patrick Barman et la chargée d'affaires Christina Giesch. Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

Sommaire

Le mot du président	3
Soins aux forêts protectrices	4
Formation professionnelle	6
Formation continue	8
Etudes, projets	10
Communication	13
Convention collective de travail	14
Bilan et compte d'exploitation 2014	15
Organisation	16

Soins aux forêts protectrices : une nécessité

La forêt couvre un quart de la surface du canton et la moitié de ses terres productives. Elle fournit de nombreuses prestations qui contribuent à améliorer la qualité de vie de tous les habitants et visiteurs du canton. Depuis plusieurs décennies, la vente de bois ne permet plus d'assurer à elle seule son entretien ciblé. C'est pourquoi tous les bénéficiaires de ces prestations se doivent aujourd'hui de participer aux coûts des prestations dont ils bénéficient.

La forêt aux multiples talents

Les forêts remplissent de multiples fonctions : pendant des siècles, leur fonction principale était de nous fournir de la matière première qui nous servait à construire nos maisons et à alimenter nos fourneaux. Loin d'être démodé, le bois a su s'adapter technologiquement et reste un matériau indigène, écologique et renouvelable. Depuis quelques décennies, la population est de plus en plus nombreuse à se promener dans la nature, de s'y délasser et d'y pratiquer du sport. Outre, la classique promenade, on voit apparaître en forêt les VTTistes, les geocacheurs, les séances shamaniques et le « fitness forestier », variante verte de l'urban training. La fonction d'accueil des forêts a connu ainsi un essor sans précédent : certaines forêts péri-urbaines devenant de véritables centres de loisirs et sportifs ! N'oublions pas non plus que la forêt est un élément essentiel de notre paysage tant apprécié des touristes ! La forêt sert aussi de refuge à la faune et à la flore indigène : plus de 70% des espèces animales et végétales dépendent de la forêt. La préservation de notre biodiversité nous concerne tous. La forêt filtre et emmagasine l'eau potable. Elle retient le CO₂ et produit de l'air frais. Finalement les forêts nous protègent des avalanches, des chutes de pierres, de l'érosion et des laves torrentielles. Le canton du Valais compte près de 120 000 ha de forêts dont 87% exercent une fonction de protection particulière, c'est-à-dire que pour chacune de ces forêts le danger naturel autant que l'objet concret à protéger ont été définis. Sans ces forêts, la vie ne serait pas possible dans notre canton !

Des soins réguliers nécessaires pour maintenir les prestations

Du point de vue de la nature, les forêts pourraient très bien être laissées à elles-mêmes. Mais dans ce cas de nombreuses prestations demandées par la population ne seraient plus ou que partiellement assurées. Et la biodiversité reculerait aussi. On pourrait dire que la forêt est un « ouvrage » de protection biologique qui, comme ses homologues techniques, nécessite un entretien régulier afin de remplir ses fonctions de protection. L'effet est pernicieux : la forêt évolue lentement et tout un chacun a l'impression que « la forêt a toujours été comme cela ». Erreur ! Pensez à la forêt de votre enfance ou aux images de la forêt de vos grands-parents. A l'époque, la forêt était plus claire et régulièrement exploitée. Rien n'y traînait. Depuis, la forêt a vieilli, s'est assombrie. En parallèle, les infrastructures et les habitations se sont multipliées dans des zones exposées. Il est de plus en plus nécessaire d'en assurer la protection.

Chute du prix des bois, augmentation des coûts

Pendant plus d'un siècle et demi, toutes ces fonctions, qu'elles soient d'intérêt public ou dans l'intérêt de leur propriétaire ont été financées par la vente des bois. Malheureusement, le prix du bois s'est effondré depuis les années 1950-1960, passant de Frs. 500/m³ (valeur réelle) à moins de Frs. 80.-/m³. L'effondrement du taux de change CHF/EUR début 2015 a diminué, encore une fois, le prix moyen des bois de 10% à 15% selon les assortiments. Des contraintes législatives croissantes et le coût de la main-d'œuvre en Suisse ont renchéri au cours des décennies les exploitations, surtout avec nos conditions topographiques.

Pas de subventions, mais un financement pour les prestations

La quasi totalité des forêts valaisannes sont en mains de propriétaires privés, de bourgeoisies et de corporations qui ne peuvent pas compenser leurs déficits par des recettes fiscales. Actuellement, environ un tiers des frais des soins aux forêts protectrices sont couverts par les recettes de la vente du bois issus des exploitations. Le solde provient de soutiens financiers. En effet, la Loi fédérale sur les forêts attribue clairement la responsabilité du maintien de la fonction de protection à la Confédération et aux Cantons. Toutefois, les surfaces traitées annuellement en Valais sont insuffisantes. En effet, les moyens à disposition permettent d'intervenir tous les 50-60 ans environ dans une même forêt : un délai entre deux interventions beaucoup trop long. On estime, en effet, qu'en moyenne, il faille intervenir tous les 30 ans, plus rapidement pour les stations productives et moins rapidement en altitude. Nous avons déjà accumulé beaucoup de retard dans ces soins. Remplacer l'effet protecteur de la forêt par des ouvrages techniques de protection reviendra beaucoup plus cher : environ cinq fois plus cher pour la forêt brûlée à Eyholz et jusqu'à dix fois plus cher dans d'autres cas. Repousser ainsi constamment ces soins, c'est laisser de graves problèmes de sécurité en héritage à nos enfants.

Ce que demandent les propriétaires forestiers valaisans, ce ne sont pas des subventions classiques ou des contributions forfaitaires, mais une juste rémunération de prestations concrètes, qu'il s'agisse de bois, de détente, de biodiversité, d'eau ou de forêt protectrice.



**Nous formons
des pros pour une
forêt protectrice
accueillante et
riche en diversité**



Formation professionnelle

La formation professionnelle et continue est l'activité principale de notre association, autant en terme de ressources humaines que de volume financier. En plus des cours interentreprises pour les apprentis forestiers, nous offrons chaque année des cours de formation continue pour le personnel forestier, tous niveaux confondus.

Apprentissage Valais romand

Les cours interentreprises de bûcheronnage et de débardage (A, B et C) ont été conduits par l'Economie forestière suisse (EFS). La répartition de ces cours et des lieux de cours fait l'objet de négociations intercantionales, afin de disposer de lieux de cours adaptés aux objectifs pédagogiques et aux effectifs des classes d'apprentis. Les autres cours sont organisés en Valais par *Forêt Valais* avec un team de chefs de cours et de moniteurs issus des triages et entreprises forestières.

Cours interentreprises	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Martigny / Chevenez (JU)	1-12 septembre / 8-19 décembre 2014
Cours B (bûcheronnage 2)	Estavayer	3-14 février 2014
Cours C (débardage)	Les Geneveys-sur-Coffrane	18-29 août 2014
Cours D1 (sylviculture 1)	Collombey-Muraz	9-18 avril 2014
Cours D2 (sylviculture 2)	Conthey	23 juin-2 juillet 2014
Cours E (génie forestier)	Bagnes	21-30 juillet 2014
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	9 janvier / 29 septembre 2014
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	2 mai 2014
Examens intermédiaires	Collombey-Muraz	4 juin 2014
Examens finaux	Collombey-Muraz	22-23 mai / 2-3 juin / 5-6 juin 2014

Apprentissage Haut-Valais

Les apprentis forestiers-bûcherons du Haut-Valais fréquentent avec leurs collègues bernois, le centre de formation professionnelle à Interlaken. Autrefois gérés par le Service des forêts du canton de Berne, depuis début 2014, les cours interentreprises, ainsi que les examens finaux sont organisés par l'ORTA Forêt BE/VS. Les cours de bûcheronnage (cours A et B) sont conduits par l'EFS et le cours de débardage au câble-grue par le centre de formation à Maienfeld (cours C). En plus du programme bernois, *Forêt Valais* organise dans le Haut-Valais une journée de préparation aux examens finaux.

Cours interentreprises	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Steffisburg	15-26 septembre 2014
Cours B (bûcheronnage 2)	Bienne / Albinen	6-17 janvier / 18-29 août 2014
Cours C (débardage / câblage)	Maienfeld	1-12 septembre 2014
Cours D1 (sylviculture 1)	Hondrich	10-13 juin 2014
Cours D2 (sylviculture 2)	Meiringen Rosslau	24-25 septembre 2014
Cours D3 (sylviculture 3)	Hondrich	30 juin-2 juillet 2014
Cours E1 (génie forestier 1)	Forum Sumiswald	31 mars-2 avril / 7-9 avril 2014
Cours E2 (génie forestier 2)	Sangernboden	16-20 / 23-27 juin 2014
Cours F1 et F2 (premiers secours 1 et 2)	Viège	24-25 février 2014
Cours G (connaissances prof.)	Rütiplötsch	26 février 2014
Prép. examens finaux	Loèche / Saastal	28 février-22 mai 2014
Examens finaux	Belp	5-6 mars / 11-14 mars / 4-6 juin 2014

Formation romande de câblage

En Suisse, il n'existe qu'un centre de formation qui propose des cours de formation au câblage et uniquement en langue allemande. Pour cette raison, les cantons de Fribourg, Vaud et Valais joignent leurs efforts depuis 2013 pour développer une offre romande de formation au câblage. En 2014, ce projet est entré dans sa phase opérationnelle avec la formation de huit moniteurs romands. Ces derniers se sont rendus une semaine à Maienfeld (GR) pour se former dans ce domaine, aux niveaux technique et pédagogique. Vu la topographie des forêts valaisannes, ce mode de débardage revêt une importance toute particulière. La possibilité d'avoir des formations en français, pour les forestiers bûcherons travaillant sous les lignes de câbles ou pour le personnel des entreprises privées pratiquant le câble, est un plus. Les apprentis forestiers bûcherons valaisans ont été les premiers à bénéficier des compétences fraîchement acquises puisqu'ils ont participé à une journée de formation en extérieur sur cette thématique.

La formation dans le câblage peut apporter rapidement un plus au niveau sécuritaire. Les offres de formation pour 2014 et pour 2015 doivent retenir l'attention des propriétaires et gestionnaires afin de garantir des installations de câblage au top de la technique actuelle. L'objectif d'offrir, en collaboration avec l'EFS, des CI C (cours interentreprises sur la récolte des bois en 3^e année d'apprentissage) abordant la thématique du câblage est sur la bonne voie. Si tout se déroule sans retard, cela sera déjà possible en automne 2015.

Début des activités de l'ORTRA Forêt BE/VS

Le Service des forêts du canton de Berne a remis au 1^{er} janvier 2014 la responsabilité de l'organisation de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons pour la partie germanophone du canton à l'ORTRA (Organisation du monde du travail) Forêt BE/VS. *Forêt Valais* représente les intérêts des entreprises formatrices du Haut-Valais dans cette association et s'est engagée avec un prêt à long terme de Frs. 15 000.–. La première année de fonctionnement de l'ORTRA Forêt BE/VS s'est déroulée conformément aux prévisions et au budget: la transition a pu ainsi se passer en douceur.

Your Challenge – Salon des métiers 2014

Du 18 au 23 février 2014, *Forêt Valais*, épaulé par les triages forestiers valaisans, ont présenté de façon ludique les métiers forestiers. Un stand donnant l'atmosphère forestière présentait les différentes facettes des métiers forestiers. Un concours a permis à tout un chacun d'essayer le vélo forestier, y compris à Jacques Melly, chef valaisan du département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ce concours a attiré un public nombreux, intéressé par le défi ou comme spectateur. Il a permis d'approcher des personnes pas forcément intéressées par une formation forestière, mais sensible au milieu forestier.

Tout au long du salon, les professionnels présents sur le stand ont pu renseigner les jeunes intéressés par les différentes professions forestières, mais également sur la forêt avec ses différentes fonctions et rôles. La tenue d'un stand au salon des métiers est toujours un grand investissement qui n'est possible que grâce au soutien des triages et entreprises forestières, notamment par la mise à disposition de personnes qualifiées qui ont assuré la présence tout au long des six jours de cette manifestation. A noter déjà dans vos agendas: le prochain salon des métiers qui est prévu du 8 au 13 mars 2016.



Les filières de formation en foresterie

Le secteur forestier permet différentes formations en plus de la formation de base de praticien forestier AFP et forestier bûcheron.

Conducteur de machine forestière: formation modulaire en cours d'emploi d'environ une année, destinée aux forestiers bûcherons CFC afin d'obtenir un brevet fédéral. Formation proposée en Suisse romande par le Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne (CFPF) tandis qu'en Suisse alémanique, les entrepreneurs forestiers suisses avec les écoles de Lyss et Maienfeld sont en train de mettre en place une telle formation.

Spécialiste câble grue: formation modulaire en cours d'emploi de un à deux ans avec brevet fédéral à la clef. Cette formation est actuellement donnée uniquement en allemand par l'école de Maienfeld (ibW). Une formation équivalente en français est en train d'être développée par un projet de formation romande de câblage.

Contremaître forestier: formation modulaire de deux à trois ans avec brevet fédéral à la clef. La formation est possible en français par le CEFOR de Lyss en partenariat avec le CFPF et en allemand à Lyss ou à Maienfeld.

Forestier ES (garde forestier): formation débutant par des modules communs avec les contremaîtres forestiers se poursuit par une formation de 21 mois à plein temps pour obtenir un diplôme ES. La formation est assurée dans les deux langues à Lyss et uniquement en allemand à Maienfeld. Un CAS en gestion forestière, mis en place par le CEFOR de Lyss et la HAFL, peut compléter la formation des forestiers ES.

Les formations d'**Ingenieur forestier (HES)** et de **Bachelor et Master en sciences de l'environnement EPFZ** sont également possible après l'obtention d'une maturité. Vous trouvez plus de détails sur l'ensemble des formations forestières sur notre site internet ou sur le site: www.codoc.ch.

Formation continue

Forêt Valais organise chaque année une palette de cours de formations continues pour le personnel forestier, du manœuvre au garde. Nous sommes toujours intéressés par votre opinion et nous sommes à l'écoute de vos souhaits en matière de formation continue. Les professions forestières ont l'avenir pour elles et par conséquent, nous faisons tout pour répondre aux besoins de nos divers partenaires.

Formation continue Valais romand

Après une année 2013 qui recouvrait l'équivalent de plus 180 journées de formation continue pour la partie romande, l'année 2014 a été un peu moins riche avec quand même 109 journées. Ce recul est dû en partie au choix des thèmes et à la collision des dates de cours avec certains travaux forestiers. L'offre 2015 a été adaptée pour corriger cela. Nous notons depuis quelques années une bonne progression de participants provenant d'autres cantons romands, signe que la collaboration intercantonale se porte bien.

La formation continue est une de nos préoccupations principales et, avec le groupe travail formation continue, nous allons continuer de réfléchir pour proposer des offres de cours de qualité répondant aux besoins des différentes professions forestières représentées dans le canton du Valais.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Soudage des métaux (base)	Martigny	28.02.14	6	FV / Top Welding
Soudage des métaux (perfectionnement)	Martigny	21.03.14	5	FV / Top Welding
Arrimage des charges	Grône	20.05.14	11	FV / ASTAG
Accueil en forêt	St-Maurice	18.06.14	10	FV / SILVIVA
IPRE 2	Nendaz	22.08.14	8	FV / CFPF
Plantes invasives : nouveautés et actions concrètes	Triage du Haut Lac	04.11.14	6	FV
Transmettre son savoir	Sion	11.11 / 18.11.14	4	FV / CVPC
Tâche des formateurs en entreprises	Martigny	13.11.14	24	FV
Sécurité sur les chantiers forestiers	Sion & région	21.11.14	12	FV
Premiers secours en forêt	Fully	26.11.14	14	FV / Air-Glacières
Quantum GIS	Sion	27.11.14	5	FV / CEFOR-Lyss

FV: Forêt Valais / CFPF: Centre de formation professionnelle forestière / CVPC: Centre valaisan de perfectionnement continu / CEFOR: Centre forestier de formation Lyss

Formation continue Haut-Valais

Le Haut-Valais reste très attaché à la formation continue: en effet, en 2014, 196 jours de cours de formation continue y ont été suivis. La stratégie, dans le Haut-Valais, consiste à organiser les cours pendant la période creuse, c'est-à-dire entre janvier et début avril. Grâce à des accords avec les employeurs hivernaux des ouvriers saisonniers, ceux-ci peuvent être libérés pendant cette période afin de suivre également ces formations. La palette des cours est très large couvrant les besoins des forestiers-bûcherons jusqu'aux gardes.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Gestion du personnel: Compétences sociales	Brigue	16.01 / 12.03.14	16	FV
Quantum GIS	Baltschieder	31.01 / 21.02.14	12	FV / Forst Goms
Entretien de haies	Loèche & région	20.02.14	7	FV
Fit for Work	Sion	21.02.14	15	FV / SUVA
Premiers secours et usage hélicoptère	Rarogne	24.02.14	19	FV / ARC
SUVA cours sécurité	Rarogne	14.03.14	23	FV
Mise à niveau des techniques de bûcheronnage	Brigerberg / Ganter	25-26.03.14	27	FV
Tailles spéciales avec risques particuliers	Brigue	31.03-02.04.14	5	FV / EFS
Tailles spéciales avec risques particuliers	Brigue	03-05.04.14	4	FV / EFS
Préparation recrutement moniteur EFS	Reckingen	23.04.14	9	FV
Formateur en entreprise	Sangernboden	25.06.14	13	ODA BE/VS

FV: Forêt Valais / ARC: Alpine rescue service

En plus de ces formations continues, une journée d'information sur différents programmes informatiques a été organisée le 23 octobre 2014 dans la région de Sierre. Les gestionnaires du Valais romand et du Haut Valais se sont retrouvés pour découvrir et tester l'application MOTI (application pour smartphone permettant de mesurer le volume sur pied, la hauteur des arbres, la surface terrière et le nombre de tiges à l'hectare) et avoir des informations et démonstrations sur différents outils de gestion (WinBiz, Odys, CalCouFor et le tableur de planification de Forêt Valais).



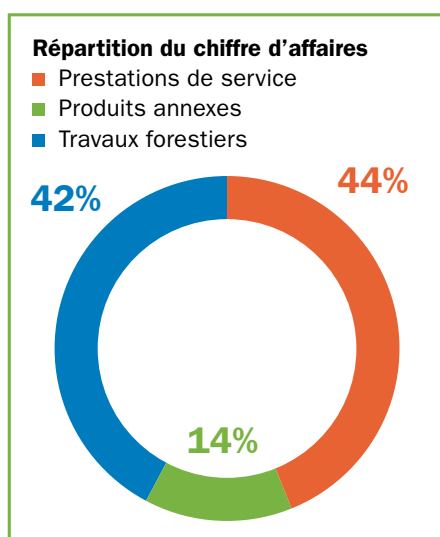
A photograph of a forest landscape. In the foreground, a large, weathered tree stump stands on the left, its bark peeling and covered in moss. To its right, a large, flat rock is heavily covered in bright green moss. The ground is a mix of dry, brown leaves and patches of green grass and moss. In the background, several thin tree trunks rise from the forest floor, some with sparse green leaves. The overall scene is a natural, somewhat overgrown forest environment.

**Nous soutenons
les propriétaires
pour développer la
gestion forestière
de demain**

Dans le cadre du mandat de prestations entre le Service des forêts et du paysage, *Forêt Valais* a conduit un certain nombre d'études et effectué des relevés statistiques. Il s'agissait notamment de la description des triages, l'analyse des décomptes des projets de soins aux forêts de protection ainsi que des statistiques concernant les prix et flux de bois. D'autres études, non présentées ici, ont été réalisées dans le cadre du projet interreg PlanETer, en collaboration avec le CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales).

Description des triages forestiers et entreprises forestières

En 2014, le Valais comptait encore 36 triages forestiers, 15 dans le Haut Valais et 21 dans le Valais romand ainsi que quatre entreprises privées. En moyenne, un triage gère un peu plus de 3000 ha de forêts, avec des extrêmes entre 1000 ha et plus de 6000 ha. En 2013, environ 360 personnes étaient employées pour des travaux forestiers dans le canton, dont un tiers dans le Haut Valais. La branche est caractérisée d'une part par un fort nombre d'apprentis: en 2013, les triages et entreprises avaient 68 apprentis sous contrat; et d'autre part par un fort taux d'emplois saisonniers: en 2013, plus d'un cinquième de la masse salariale était due à des employés temporaires.



Les triages forestiers valaisans exploitent la large palette de formes juridiques définies dans la Loi sur les communes du 5 février 2004 (RS 175.1). Certains sont des services de la collectivité publique, d'autres des associations de communes/bourgeoisies (selon l'art. 116 de la loi sur les communes), des associations de droit privé (selon art. 115 de la loi sur les communes et du CC 60 ss.), des conventions entre bourgeoisies ou des corporations de droit public.

En Suisse, la gestion forestière peut être soumise facultativement à la TVA. Plus de la moitié des triages ont opté pour un décompte selon la méthode forfaitaire et un peu plus de 20% pour la méthode effective. Les restants n'ont pas soumis la gestion forestière à la TVA.

Une des caractéristiques principales des triages forestiers valaisans est qu'ils ont fortement diversifié leurs activités, la production de bois n'étant pas rentable sans aides publiques. Ainsi les travaux forestiers représentent environ 42% du chiffre d'affaires, les prestations de services, pour les communes et les privés, près de 44% et les produits annexes, tels que la vente de bois de feu ainsi que la production de tables et de bancs, 14%.

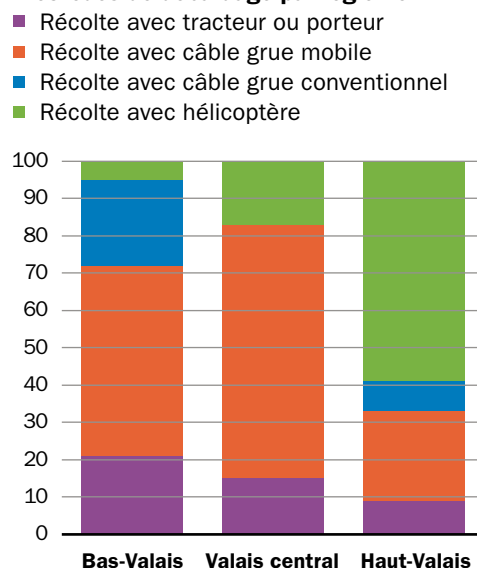
Soins aux forêts protectrices

Le périmètre des forêts ayant une fonction de protection particulière (c'est-à-dire qu'il y ait à la fois un danger naturel identifié et une infrastructure à protéger) a été défini par des experts et cartographié dans le cadre du projet fédéral, Sylvaprotect. Ainsi, depuis 2011, 87% de la forêt valaisanne a été classifiée comme forêt à fonction de protection spéciale. Pour la période RPT-2 (2012-2015), la convention entre la Confédération et le Canton prévoit 1600 ha de forêts protectrices traitées annuellement, sous réserve, toutefois des disponibilités budgétaires cantonales. Ce rythme de travail permet de traiter théoriquement une même forêt tous les 60 ans environ: ce qui reste nettement insuffisant pour assurer durablement la fonction de protection.

Les coûts bruts des interventions dans les forêts protectrices, très variables selon les conditions de chantier, s'établissent en moyenne, dans l'ensemble du canton, autour de Frs. 13 000.- à 14 000.- par hectare. Ils sont pris en charge à hauteur de 20% à 35% par la vente des bois (contribution du propriétaire), le complément provenant de financements de la Confédération, du canton et des communes.

On distingue plusieurs types d'interventions en forêt protectrice. La création de peuplement, les mises en lumières et les soins aux peuplements étagés sont les opérations les plus onéreuses alors que les soins aux jeunes peuplements sont les moins chers. On notera que les coûts des interventions forêt-gibier sont fortement variables: peu onéreux s'il s'agit d'ouvrir une ligne de tir et très onéreux quand il faut déboiser des clairières.

Méthodes de débardage par région en %



La méthode de récolte a un impact direct sur les coûts de l'exploitation, mais aussi indirectement sur son intensité. Dans le Valais romand environ deux tiers des bois sont sortis par câble (câble grue mobile, câble conventionnel et récolteuse-câble), alors que plus de la moitié des bois du Haut-Valais est sortie par hélicoptère et seulement un tiers par câble. Bon marché, le tracteur ne peut être utilisé que marginalement, sur certaines stations ou le long des routes, en raison de la topographie.

Le recours à l'hélicoptère se justifie, en premier lieu, en raison du manque de desserte. D'autre part, en cas d'une densité de volume de bois abattus trop faible, l'hélicoptère s'avère être parfois le moyen de débardage le moins onéreux. En effet, il faut au grand minimum 0.7 m³ de bois à débarder par mètre linéaire de câble-grue pour être rentable.



Exploitation et vente de bois

Le marché du bois a évolué ces dernières années. La demande de bois était plus forte pendant les années 2009 et 2010, impliquant également de meilleurs prix. La fermeture de la grande scierie aux Grisons a eu une répercussion négative sur les prix des bois de l'ensemble du pays. La hausse du Franc suisse face à l'Euro au premier semestre 2011 a également fait pression sur les prix. Finalement la quasi parité de l'Euro et du Franc en début 2015 a fait chuter les prix de 10% à 15% selon les assortiments.

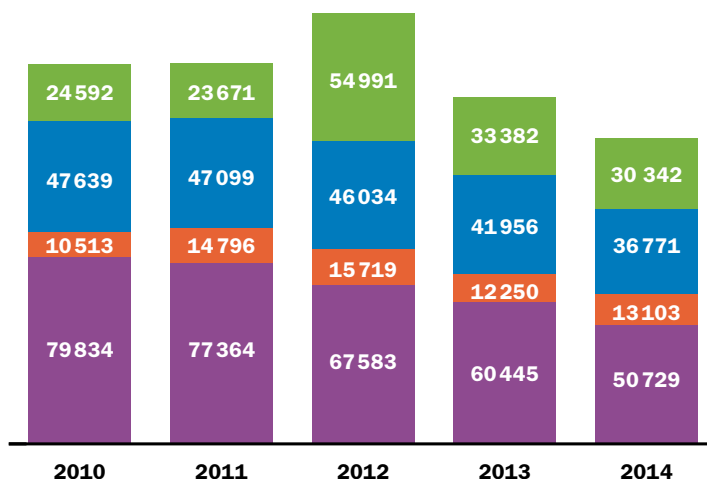
Les exploitations forestières en Valais dépendent plus des aides accordées aux soins aux forêts protectrices que du marché du bois, la vente de bois étant bien insuffisante pour couvrir les frais d'exploitation. On constate que les volumes récoltés lors de la période RPT-1 (2008-2011) étaient supérieurs à ceux des années suivantes. On peut y lire l'influence de la baisse des aides accordées aux soins aux forêts protectrices conjuguée à la baisse des recettes de la vente des bois. Il est toutefois alarmant de constater que le volume de bois de service a drastiquement baissé de plus d'un tiers, menaçant l'approvisionnement des scieries valaisannes. En effet, propriétaires de forêt et scieurs dépendent l'un de l'autre. Ces deux premiers maillons de la filière bois sont essentiels pour assurer la production et la transformation de ce qui est la plus importante matière première du canton.

Les trois quarts du bois de service exploités en Valais sont composés d'épicéa. Le sapin blanc, essentiellement récolté dans le Bas-Valais, représente un peu moins de 10% du bois de service. Le mélèze, bois recherché au prix attractif, représente un peu plus que le 10% des volumes de bois de service: il est produit dans les trois régions avec des volumes un peu plus conséquents dans le Valais central. Le solde du bois de service est composé de pin, d'arole et de quelques feuillus.

Le bois de service exploité dans le canton est essentiellement transformé par les scieries du canton. Des qualités moindres sont vendues à de grandes scieries industrielles, notamment dans le canton voisin, mais également à l'étranger. Les bois de fortes dimensions sont vendus à des scieurs français équipés pour transformer des billes de grand diamètre.

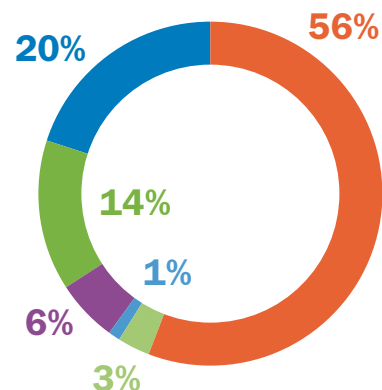
Coupes de bois, total Valais, en m³

Bois de service Bois de feu
Bois d'industrie Bois laissé sur place



Destination du bois de service

Valais
Propre usage
Étranger
Marchands (pour l'étranger)
Marchands (pour la Suisse)
Suisse





**Notre
communication ne
perd pas le Nord**

Le programme de communication de *Forêt Valais* se décline en communication interne à l'intention de ses membres, notamment au travers de la newsletter et du rapport annuel, en communication externe avec différentes actions dans les médias et avec l'appui de son site internet, et en actions de lobbying. Les articles de journaux et émissions radio sont répertoriées sur notre site internet.

Dépliant « La forêt valaisanne et vous / Vous et la forêt valaisanne »

En 2014, *Forêt Valais* a publié un dépliant qui présente sur une face « La FORET valaisanne et vous », c'est-à-dire les différentes prestations que la forêt valaisanne offre aux habitants, et sur l'autre face, en miroir, « VOUS et la forêt valaisanne », c'est-à-dire ce que les citoyens peuvent faire pour la forêt. Ainsi, on trouvera par exemple, d'un côté, le rôle protecteur de la forêt contre les dangers naturels et, de l'autre, ce que les personnes peuvent faire pour protéger la forêt. De courts textes et de nombreuses illustrations en font un document agréable à parcourir. Il a été offert à tous les élèves des 5^{es} et 6^{es} primaires du canton, étant donné que la forêt fait partie du programme scolaire de ces années.

La forêt par les sens

A l'occasion de l'inauguration du Centre forestier du triage du Cône de Thyon, *Forêt Valais* a tenu un stand intitulé « la forêt par les sens ». Il invitait, sous forme de concours, les visiteurs à découvrir la forêt par le goût, l'odorat, le toucher et la vue. Il s'agissait de goûter et déterminer le parfum de quatre sirops en relation avec la forêt (bourgeon de sapin, fleurs de sureau, tilleul et aspérule odorante). Les personnes un peu plus âgées ont largement dominé cette épreuve par leur savoir. Pives de mélèze et d'épicéas, copeaux et écorces étaient cachés dans de petits sacs et les participants devaient les reconnaître au toucher. L'épreuve la plus difficile consistait à différencier à l'odeur les huiles essentielles d'épicéa, de sapin, de mélèze et d'arole. Finalement, afin de départager d'éventuels ex-aequo, les participants ont dû compter les cernes d'une rondelle de bois. Tout au long de la journée, le stand n'a pas désempli, les visiteurs se prêtant avec plaisir aux jeux proposés.



Stand Prim'Nature au salon Prim'Vert

Du 24 au 27 avril 2014 a eu lieu le salon Prim'Vert au CERM de Martigny. Les milieux de la forêt, de la chasse et de la pêche ont, à cette occasion mis sur pied « Prim'Nature », un stand didactique de plus de 600 m² richement aménagé pour présenter leurs passions et le rôle de la forêt en général.

C'est devant un parterre attentif de décideurs, députés et autorités, rehaussé de la présence du Conseiller d'Etat Jacques Melly et de la Présidente du Grand Conseil, Mme Marcelle Monnet-Terrettaz, que lors du vernissage du 23 avril, nous avons pu les sensibiliser aux problématiques de la forêt de protection et de l'utilisation du bois suisse. Cette vitrine ouverte à plus de 30 000 visiteurs a également permis de démontrer à tout un chacun la nécessité de préserver ce capital nature par des travaux d'entretiens adaptés.



Les députés visitent la forêt protectrice

Au printemps 2014, les associations régionales de *Forêt Valais* ont organisé deux sorties pour les députés et suppléants afin de les sensibiliser à l'importance des soins aux forêts protectrices. Ainsi, le 19 mai 2014, l'association forestière du Haut-Valais a organisé une visite bien suivie dans le Wickertwald, les forêts de la bourgeoisie de Brig-Glis. Les députés étaient impressionnés de l'effet de protection que pouvait offrir la forêt. Le 23 mai, l'association forestière du Valais central emmena quelques députés visiter trois forêts dans le Val d'Hérens: une forêt en mauvais état qui n'a pas été entretenue depuis des décennies, une intervention récente et une forêt équilibrée qui avait bénéficié de soins réguliers. Ces trois images forestières illustrent bien les propos explicités en page 4 de ce présent rapport.



Ces arguments ont bien été entendus par les députés qui ont, dans le cadre du Grand Conseil, largement soutenu un amendement pour rétablir le budget consacré aux forêts protectrices au niveau de celui de 2013.

L'actuelle convention collective de travail de l'économie forestière valaisanne 2013-2018, après la levée d'une unique opposition, est en passe d'être étendue début 2015. Elle définit les responsabilités des employeurs et des employés et fixe les salaires minimaux selon la qualification. Ainsi, depuis 1997, les forestiers valaisans disposent de conditions de travail avantageuses et uniformisées sur le canton.

Aide-mémoires sur le droit du travail

Un arrêt de travail à 50% signifie-t-il que la personne ne travaille que la demi-journée ou qu'elle travaille la journée entière, mais avec des tâches plus légères et des pauses fréquentes ? Quels sont les délais de carence en cas de maladie ou d'accident ? Comment se calcule le 13^e salaire ? ...sont d'autant de questions qui reviennent régulièrement. Pour soutenir les responsables des ressources humaines dans les triages et entreprises forestières, nous avons élaboré, avec l'appui d'une personne effectuant son service civil auprès de *Forêt Valais* et l'expertise des SCIV et de Syna, des aide-mémoires sur les questions fréquentes du droit du travail. Vous trouverez neuf aide-mémoires à télécharger sur notre site internet. Il y a notamment un récapitulatif de la CCT de l'économie forestière valaisanne, le calcul du 13^e salaire, les jours de carence, les congés et licenciements, le certificat de travail.

Programme pour la santé des travailleurs

Le programme pour la santé des travailleurs se décline en trois axes : cours de formation continue sur des thèmes liés à la santé au travail, des bilans-médico-sportifs et la prise en charge spécialisée en cas d'accident. Chaque année, un cours d'une demi-journée est organisé pour les apprentis qui, par ailleurs, bénéficient à l'école professionnelle de cours « sport et santé » destinés à mieux les préparer physiquement aux rigueurs du métier. Après un bloc théorique sur la nutrition, les apprentis ont pu, à midi, mettre en pratique les principes de la diététique en composant eux-mêmes leur assiette au généreux buffet de la cantine de la clinique de réadaptation de Sion.

Les cours de formation continue pour le personnel forestier, abordant les thèmes de l'ergonomie, les échauffements, les étirements, l'habillement et la nutrition, vont dès 2015 changer de formule : ils seront donnés directement en forêt sur le lieu de travail afin d'être encore plus concrets et adaptés aux besoins du personnel forestier.

En 2013, 49 bilans médico-sportifs ont été réalisés et en 2014, 51, pour un total sur deux ans de 100 personnes testées. Le programme se poursuit. Avec un échantillonnage déjà très intéressant, les résultats seront analysés afin de mieux connaître les problèmes de santé et le niveau physique du personnel forestier valaisan et ainsi permettre de déterminer des mesures d'amélioration plus ciblées.

La CCT

La convention collective de travail (CCT) est une convention entre des associations d'employeurs et des associations d'employés ayant pour objet la réglementation des conditions de travail et des rapports entre les parties à la convention. Dans le cas de la CCT de l'économie forestière valaisanne, *Forêt Valais* et l'Association des entrepreneurs forestiers valaisans représentent les employeurs, alors

que l'Union des forestiers du Valais romand, l'Association des forestier-bûcherons du Valais romand, l'Oberwalliser Forstverein, le SCIV et Syna représentent les employés.

La CCT de l'économie forestière valaisanne contient, comme la majorité des CCT, des dispositions sur la conclusion, le contenu et la fin du contrat de travail individuel, des dispositions sur les droits et les obligations des parties contractantes entre elles ainsi que des dispositions sur l'application et le contrôle de l'application de la CCT.

Les CCT sont la plupart du temps conclues avec une durée de validité, de cinq ans pour l'actuelle CCT de l'économie forestière valaisanne. Elle devient applicable, dès signatures, pour les parties contractantes. A la demande de toutes les parties et à condition de remplir tous les quorums (majorités d'employeurs et majorités d'employés), le champ d'application d'une CCT peut être étendu. Ceci a pour effet de rendre une CCT applicable à tous les employeurs et tous les travailleurs d'une profession sur un territoire donné, y compris ceux qui n'appartiennent à aucune organisation. En Suisse, il existe à l'heure actuelle deux CCT pour l'économie forestière : une à Fribourg qui ne dispose pas encore d'extension et celle du Valais qui a été étendue à plusieurs reprises.



Bilan et compte d'exploitation au 31.12.2014 (résumé)

15

Charges	Comptes 2014 Doit (Fr.)		Budget 2014 Doit (Fr.)	
Prestations		703 473.73		652 000.00
Projets	39 499.33		31 000.00	
Cours et formation	663 974.40		621 000.00	
Charges de personnel		426 582.94		403 000.00
Salaires, charges sociales et frais	391 780.54		403 000.00	
Location de personnel	34 802.40		0.00	
Autres charges d'exploitation		113 327.37		116 500.00
Loyers et charges diverses	47 866.00		56 500.00	
Frais de fiduciaire et de contrôle	1 608.00		0.00	
Cotisations et revues professionnelles	63 853.37		60 000.00	
Charges et produits financiers	219.11	219.11	0.00	0.00
Attribution réserve projets	50 000.00	50 000.00	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	1 293 603.15		1 171 500.00	
Produits	Comptes 2014 Avoir (Fr.)		Budget 2014 Avoir (Fr.)	
Activités générales	141 515.02		128 000.00	
Cotisation des membres	141 515.02		128 000.00	
Formation	1 045 197.85		889 100.00	
Subvention formation	873 640.20		695 000.00	
Finance de cours	138 900.95		175 100.00	
FFP-forêts	11 406.25		12 000.00	
Divers	21 250.45		7 000.00	
Projets et divers	140 972.85		164 400.00	
Mandat de prestation SFP	68 000.00		90 000.00	
Commission paritaire	36 498.50		20 000.00	
Divers projets et produits divers	36 474.35		9 400.00	
Impôts indirects	-13 614.83	-13 614.83	-8 000.00	-8 000.00
TOTAL PRODUITS		1 314 070.89		1 173 500.00
Produits extraordinaires	149 462.85			
Bénéfice	20 467.74		2 000.00	
TOTAL DE L'EXERCICE	1 314 070.89	1 314 070.89	1 173 500.00	1 173 500.00
Bilan 2014	Actif (Fr.)		Passif (Fr.)	
Actifs				
Compte BCV (T 0839.80.65)	607 786.40			
Débiteurs	326 723.65			
Impôt anticipé	83.95			
Actifs transitoires	2 117.20			
Actifs immobilisés	15 000.00			
Passifs				
Créanciers			79 269.70	
TVA due			10 075.35	
Passifs transitoires			81 131.65	
Provisions			526 000.00	
Fortune / Capital			85 303.91	
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS	951 711.20		781 780.61	
Produits extraordinaires			149 462.85	
Bénéfice			20 467.74	
TOTAL BILAN	951 711.20		951 711.20	

Organisation

Délégués

Nom	Organisation / fonction
BARMAN Patrick	Président <i>Forêt Valais</i>
SCHMID Gerhard	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
VUIGNIER Jacques	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
GRAND Adalbert	Délégué FBV
BRUNNER Jean-Claude	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
VOLKEN Anton	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BITTEL Martin	Délégué Haut-Valais
FUX-BRANTSCHEN Gaby	Déléguée Haut-Valais
GEROLD Philipp	Délégué Haut-Valais
IMESCH Martin	Délégué Haut-Valais
MEYER Martin	Délégué Haut-Valais
SCHNYDER Peter	Délégué Haut-Valais
DAYER Marielle	Déléguée Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
MASSEREY Roland	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
CONSTANTIN Philippe	Délégué Valais Central
EMERY Philippe	Délégué Valais Central
MAISTRE Yvan	Délégué Valais Central
RUDAZ Cédric	Délégué Valais Central
BERRA Jacques	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
FELLAY Eddy	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
CLOSUIT Stéphane	Délégué Bas-Valais
DUBOSSON Oscar	Délégué Bas-Valais
TORNAY Pascal	Délégué Bas-Valais
VOUTAZ Lucien	Délégué Bas-Valais
WELLIG-ESCHER Nicole	Contrôleuse des comptes
REBSTEIN Vincent	Contrôleur des comptes

Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

Christina Giesch, chargée d'affaires

Nicole Perruchoud, secrétaire

Fredy Zuberbühler, coordinateur de la formation du Haut-Valais

Hugues Philippona, coordinateur de la formation du Valais romand

François Vaudan, chargé de projet (jusqu'au 30.09.2014)

Nathanaël Bonvin, **Joël Osterholt** et **Roland Heusser**, civilistes

